



PROJET « EOLIENNES D'IRIS » SUR LA COMMUNE DE MAILLET (36)

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

H2AIR



Note complémentaire DLE Version 01

Dossier
22103601_B
12/12/2025



réalisé par

Agence Val de Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 03 18 54



PROJET « EOLIENNES D'IRIS » SUR LA COMMUNE DE MAILLET (36)

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
H2AIR

Note complémentaire DLE Version 01

H2AIR

Version	Description	Date	Commentaire
Note complémentaire DLE Version 01	Dossier soumis à déclaration	12/12/2025	-
Dossier loi sur l'eau Version 02	Dossier soumis à déclaration	27/08/2024	-
Dossier loi sur l'eau Version 01	Dossier soumis à déclaration	10/10/2023	-
Etude « zones humides »	Délimitation des zones humides et évaluation de leurs fonctionnalités avant et après les aménagements	24/03/2023	-

	Nom – Fonction	Date
Terrain	Kevin MARTIN - Chargé d'études en écologie - auddicé Val de Loire	24/03/2023
Co-rédaction	Maxime DEPINOY - Chargé d'études en écologie - auddicé Val de Loire	24/03/2023
Rédaction	Alexis VIOLEAU - Chef de projets eau & énergies renouvelables - auddicé Val de Loire	12/12/2025
Validation	Benjamin GUILLET – Responsable du pôle Eau & Biodiversité - auddicé Val de Loire	12/12/2025

Photos de couverture :
Bandeau : Panel d'habitats présents dans l'AEI – volet écologique - Médaillon : Sondage pédologique dans le cadre des inventaires zones humides sur la zone d'implantation du projet

1.1 Demande de compléments DDT

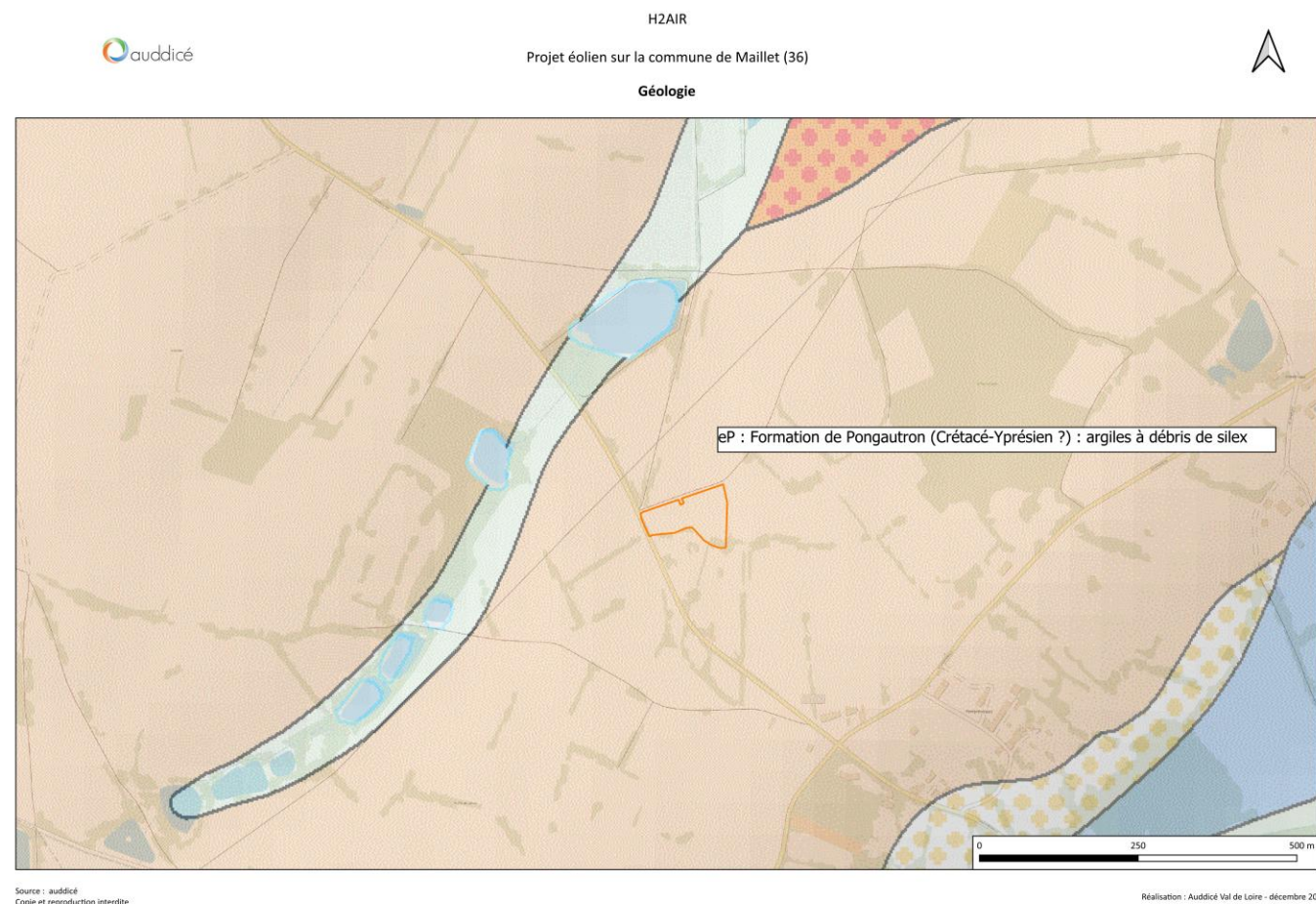
« Argumenter le choix de compenser par la création d'une zone humide sur une parcelle dont sols et végétation sont non caractéristiques : évaluer les risques liés aux travaux lourds d'étrépage (0,68 ha sur 30 cm). Étudier l'alternative de la restauration d'une zone humide dégradée et justifier le choix final. »

Une justification supplémentaire doit donc être apportée, notamment en lien avec le sondage pédologique négatif (critère IVc de la méthodologie).

1.2 Réponse apportée par auddicé

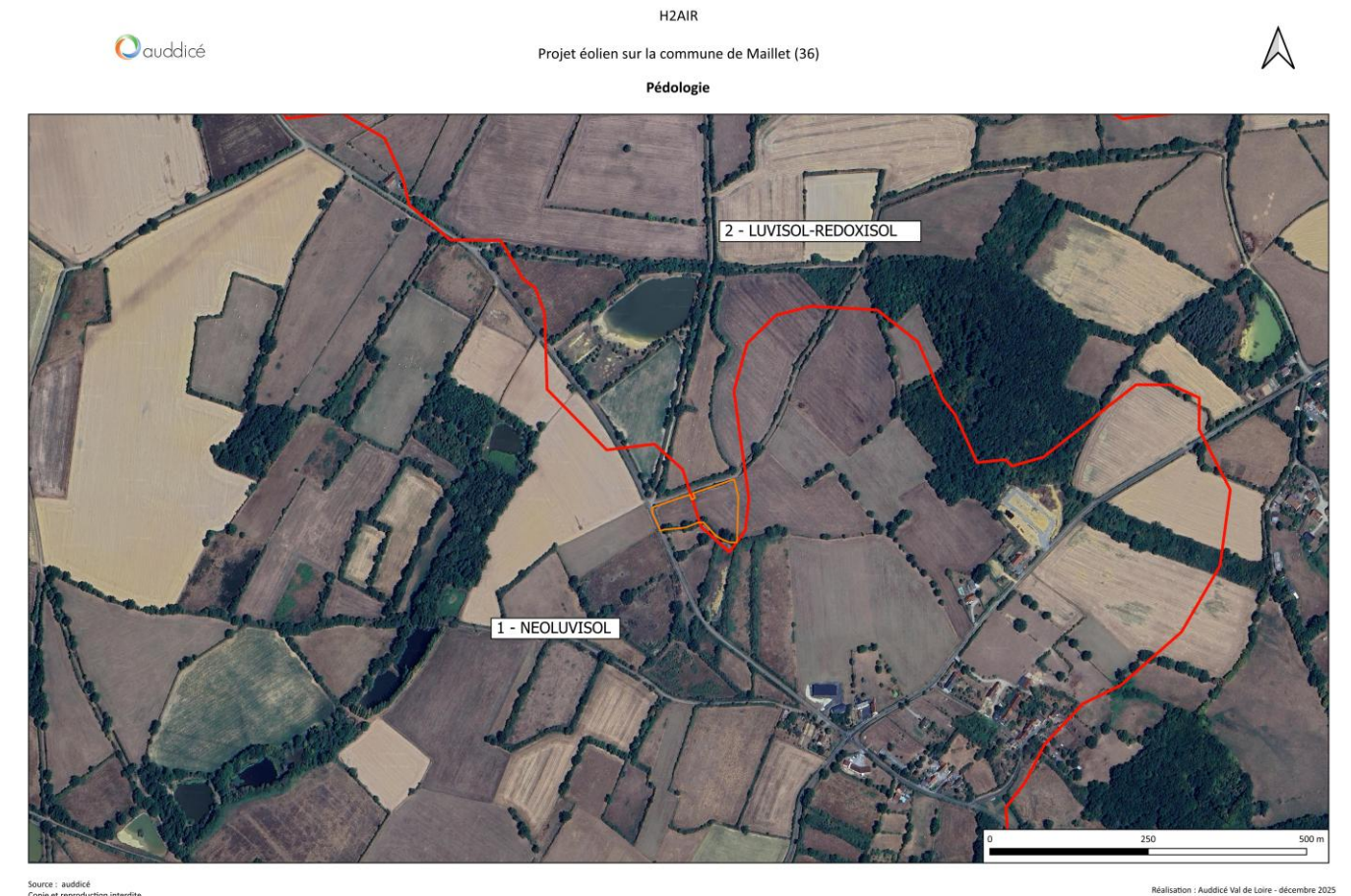
1.2.1 Analyse géologique du site de compensation

Le site de compensation est localisé sur une formation de Pongautron d'argiles à débris de silex selon la carte géologique n°593 d'Argenton sur Creuse. Cette roche siliceuse ne proviendrait pas de la silicification d'un ancien calcaire mais plutôt de celle d'une argile ou argilolite. Ces sols argileux sont souvent propices à la présence de zones humides ou de sols hydromorphes.



1.2.2 Analyse pédologique du site de compensation

Selon la carte des sols, le secteur de compensation est situé sur des NEOLUVISOLS et des LUVISOLS-REDOXISOLS.



Ces types de sols peuvent être caractéristiques de sols hydromorphes, matérialisant la présence de fer en profondeur.

1.2.3 Analyse pédologique et botanique du site de compensation

Comme évoqué dans l'étude zone humide réalisée en janvier 2023, et au vu de l'homogénéité et de la taille de la parcelle (0,79 ha), un seul sondage pédologique avait été réalisé. Ce sondage a révélé la présence de traces d'hydromorphie significatives à compter de 45 cm. Le prochain tableau décrit le sondage réalisé tandis que la prochaine carte permet de le localiser.

Tableau 1. Synthèse des sondages sur l'AE-ZH-COMPENSATION-SITE-02

N°	Présence d'eau	Prof. max.	Traces			Classe GEPPA	Zone Humide selon les critères pédologiques de l'arrêté du 1er octobre 2009
			Prof. (cm)	Type	%		
S7	Eau à 40 cm	100	de 0 à 25	Aucune trace	-	NH - IVc - redox 25 à 120	Non humide
			de 25 à 50	Rédoxique	>>5		
			de 80 à 120	Rédoxique	>>5		

Figure 1. Sondage pédologique sur l'AE-ZH-COMPENSATION-SITE-2



Tableau 2. Caractérisation des zones humides selon les habitats et la végétation sur l'AE-ZH-COMPENSATION-SITE-02

				Habitat humide selon (Arrêté du 1er octobre 2009)	
Unité écologique principale	Habitat	EUNIS	Corine biotope	la typologie Corine Biotope	le cortège floristique
Végétations des milieux aquatiques de type cours d'eau et fossés	Fossé en eau temporaire à végétation mésophile des sous-bois	J5.41	89.22	Eau de surface	Eau de surface
Végétations des milieux aquatiques de type cours d'eau et fossés	Fossé en eau temporaire colonisé par une végétation de friche pluriannuelle	J5.41	89.22	Eau de surface	Eau de surface
Végétations mésophiles de milieux ouverts de types culture, prairie et végétation herbacée anthropique	Prairie améliorée mésohygrophile (ensemencée)	E2.6	81	à confirmer par relevé flore	Non humide (à venir)
Végétations des milieux semi-fermés mésophiles de type arbustive	Haie arbustive libre continue / Fourré arbustif d'essences indigènes	F3.11	31.81	à confirmer par relevé flore	Non humide (à venir)

Figure 2. Habitats naturels - AE- ZH-COMPENSATION-SITE-02



Concernant le volet flore et habitats, comme le mentionne le tableau précédant, aucun habitat n'est caractéristique des milieux humides selon la typologie Corine Biotope ou la végétation.

1.2.4 Argumentation du choix de compenser par la création d'une zone humide sur une parcelle dont sols et végétation sont non caractéristiques

Le maître d'ouvrage H2AIR a missionné auddicé Val de Loire en 2023 pour évaluer la possibilité de faire une compensation de zones humides. Plusieurs terrains ont été investigués (analyse flore et habitats, pédologie, réseau hydrographique, foncier, accord propriétaire/exploitant pour la compensation, souhait du maître d'ouvrage, ...).

Le terrain qui correspondait le mieux à l'ensemble de ces critères était donc celui proposé dans le dossier Loi sur l'eau pour la compensation de zones humides.

Les autres terrains étudiés correspondaient à des parcelles d'habitats humides de prairie à joncs diffus, des prairies de fauche, de friche boisée, fourrés, qui étaient déjà en bon état de conservation, et qui représentaient des zones humides fonctionnelles et attractives pour la biodiversité.

L'idée était de travailler sur un terrain déjà impacté (hydromorphe ou humide), avec peu d'habitats humides, et d'améliorer ses fonctionnalités.

Le terrain proposé dans le dossier Loi sur l'eau est un terrain hydromorphe.

1.2.5 Evaluation des risques liés aux travaux lourds d'étrépage (0,68 ha sur 30 cm)

Les risques liés à ces travaux lourds peuvent être les suivants :

■ Pollution d'hydrocarbures liée à la présence d'engins de chantier

Ce risque de pollution est fréquent sur les chantiers. Afin de le diminuer, il sera à prescrire le stockage de carburant sur site et le remplissage des véhicules. Un kit antipollution devra être prévu par mesure de sécurité.

■ Développement d'espèces exotiques envahissantes

Ce risque de développement des EEE est fréquent dès lors où les terrains sont mis à nu. Afin de le minimiser, il sera indispensable d'ensemencer la parcelle le plus rapidement possible.

■ Altération du réseau hydrographique (fossés)

Pour ne pas impacter les fossés à proximité, les engins ne devront pas impacter les fossés.

■ Dérangement des espèces

Par rapport au terrassement prévu, il sera nécessaire de prendre en compte le planning d'intervention suivant :

Type de travaux	Taxon	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Terrassement	Oiseaux												
	Chiroptères (travaux de nuit)												
	Amphibiens												
	Reptiles												
	Zones humides												

■ Perte de la couche fertile du sol

La majorité de la matière organique, les nutriments, la vie du sol (microorganismes, racines, faune). Cela peut entraîner un fort appauvrissement du sol, longue durée de régénération (des décennies à un siècle).

Le fait d'ensemencer la parcelle rapidement permettra de retrouver une couche fertile du sol.

■ Destruction de la végétation et de l'habitat

Disparition des plantes enracinées et la perturbation sévère des habitats faunistiques (invertébrés, amphibiens, petits mammifères). L'étrépage peut aussi entraîner une perte de biodiversité locale à court terme.

Le fait d'ensemencer la parcelle rapidement permettra de retrouver une végétation naturelle et locale.

■ Augmentation du risque d'érosion hydrique (ruissellement) et éolienne

Ce risque se caractérise par une turbidité accrue des eaux, avec un transport de particules et nutriments.

L'érosion diminuera au fur et à mesure du développement de la végétation ensemencée.

■ Perturbation du cycle du carbone

Cela peut entraîner une réduction de la capacité de séquestration du carbone et de l'activité biologique responsable du stockage.

Le cycle du carbone reprendra naturellement après réensemencement de la parcelle.

■ Modification hydrologique

La zone est sensible à une baisse de l'infiltration, modification du niveau phréatique local, accélération du ruissellement, entraînant un risque de perturbation des zones humides proches.

Au fil du temps, le régime hydrologique du site reviendra au naturel.